



### La Parole du Rav Brand

#### Had Gadia

*Un agneau, un agneau, que mon Père a acheté pour deux sous. Et le chat arrive et mange l'agneau, que mon Père a acheté pour deux sous ; un agneau, un agneau. Et le chien arrive et mord le chat qui a mangé l'agneau, que mon Père a acheté pour deux sous ; un agneau, un agneau. Et le bâton arrive et frappe le chien qui a mordu... Et le feu arrive et brûle le bâton... acheté pour deux sous ; un agneau, un agneau. Et l'eau arrive et éteint le feu... mangé l'agneau que mon Père a acheté pour deux sous... Et le bœuf arrive et boit l'eau... a brûlé le bâton qui a frappé le chien, qui a mordu le chat, qui a mangé l'agneau que mon Père... et le chochet arrive et égorge le bœuf... qui a mangé l'agneau... Et l'ange de la mort arrive et tue le chochet... qui a brûlé le bâton... qui a mangé l'agneau... Et le Saint béni soit-Il arrive et fait mourir l'ange de la mort, qui a égorgé le chochet qui a égorgé le bœuf... qui a mordu le chat, qui a mangé l'agneau que mon Père a acheté pour deux sous ; un agneau, un agneau.*

Le peuple juif est doux comme un agneau. Il a été acheté par le Père – D.ieu – avec deux sous, les deux Tables de la Loi, et la Torah écrite et orale. Mais un méchant chat, une nation jalouse des juifs pour cette belle Torah, l'a mangé. Son Père ne l'en a pas empêché, car Son agneau a un peu négligé Sa Torah. Puis un chien mord le chat ; un autre peuple cruel punit le chat pour son forfait, jusqu'à ce que vienne son tour d'être châtié. Mais puisque le chat a commis un crime, le chien qui mord le chat venge bien l'agneau : pourquoi le chien est-il alors sanctionné ? C'est qu'il ne mord pas pour venger le crime du chat et pour honorer l'agneau, mais pour son propre intérêt, comme l'avait aussi fait le chat. Il n'a pas mangé l'agneau pour venger la Torah, mais par méchanceté. Mais puisque le chien mord le chat sans lien avec le crime que ce dernier a perpétré, pourquoi chaque strophe se termine-t-elle en rappelant que

le chat a mangé l'agneau ? Car c'est D.ieu qui excite le chien contre le chat, afin qu'il venge le crime commis par ce dernier. Ce fut le cas de Sanheriv, l'empereur d'Assyrie, envoyé par D.ieu pour piller les dix tribus juives. Bien que ce soit D.ieu qui l'ait choisi pour être Son bâton pour les piller, Sanheriv, pour sa part, ne désirait anéantir les juifs que par méchanceté, comme le dit Yechaya : « Malheur à l'Assyrien, bâton de Ma colère... instrument de Ma fureur. Je l'ai lâché contre une nation fautive (juive)... pour qu'il se livre au pillage... Mais ce n'est pas là la pensée de son cœur (de l'Assyrie) ; il ne songe qu'à détruire, qu'à exterminer les nations en grand nombre » (Yechaya 10,5-7).

Sans doute D.ieu a-t-Il excité Moscou pour faire expier les crimes commis en Ukraine par leurs grands-parents, il y a 80 ans. Y furent assassinés sans raison 1 500 000 juifs, et en 1648/49, des milliers des communautés juives furent anéanties avec une cruauté indescriptible et insoutenable, à travers toute l'Europe de l'Est, par les cosaques ukrainiens et leur chef Bogdan Khmelnitcki (voir Yeven Metsoula de Nathan Neta Hannover). Et jamais, ni eux ni leurs descendants n'ont demandé le moindre pardon aux juifs. Bien qu'un tribunal terrestre ne condamne pas les fils pour les crimes de leurs pères (Devarim 24,16), le tribunal céleste peut avoir d'autres considérations (Chemot 20,4).

Chaque strophe de ce chant se termine par le refrain « Le chien qui a mordu le chat, qui a mangé l'agneau, que mon Père a acheté pour deux sous ; un agneau, un agneau. » Elle rappelle que les guerres s'enchaînent, afin que chaque nation fasse expier les fautes de l'autre jusqu'à ce qu'arrive son temps. Et le tout est particulièrement la conséquence de la maltraitance du peuple juif, causée par la jalousie pour leur excellente Torah. Comme ce chant se termine par l'évocation de D.ieu qui supprime l'ange de la mort et rétablit la paix sur cette Terre, nous abordons sereinement les événements dans le monde, et avons confiance dans la bonté divine.

Rav Yehiel Brand

#### Enigmes

**Enigme 1:** Où dans la Hagada, y a-t-il 4 mots suivis qui commencent tous et finissent tous par la même lettre ?



**Enigme 3:** Quel aliment était mangé accoudé toute l'année à l'époque du Beth Hamikdash ?



**Enigme 4:** Quel personnage mentionné dans la Hagada, est aussi un des simanim du seder ?

**Enigme 5:** Quels sont les 2 ennemis qui ont fait la paix pendant les makot ?

#### Brakha finale

Il est rapporté dans le Choul'han Aroukh que lorsqu'on boit le premier verre, on ne fait pas la brakha finale (al haguefen). Les posskim demandent : étant donné qu'en général, le temps entre le premier verre et le deuxième est assez long et dépasse le temps de digestion du vin (jusqu'à 72 minutes maximum), comment se fait-il que les sages ne fixèrent pas cette brakha, comme étant partie intégrante du Seder ? Dans le siman 190,2 on voit clairement que lorsqu'on boit du vin, on doit faire attention à faire

la brakha finale assez rapidement, afin de ne pas la perdre. Pourquoi cette Halakha ne s'applique donc pas pour le séder ?

Le Rav Eliachiv propose de boire de l'eau pendant la Hagada (boire du vin pendant le récit est interdit), ainsi, la digestion est plus longue.

Le Rav Chlomo Zalman et ainsi il ressortirait du 'hazon ich, que du fait que l'on compte reboire, cela permettrait de ne pas faire la brakha, même si on a dépassé le temps de digestion!

Mikhael Attal

**Pour recevoir  
Shalshélet News  
par mail :**

[Shalshélet.news@gmail.com](mailto:Shalshélet.news@gmail.com)

## Casher le Pessa'h

### Doit-on utiliser durant Pessa'h des produits d'entretien ou des cosmétiques uniquement avec une certification rabbinique "Casher LePessa'h" ?

Il est enseigné dans le **Choul'han Aroukh**, (O.H 442,9) que tout **'Hamets** non-consommable par un chien, peut être conservé chez soi pendant Pessa'h et qu'il n'est pas nécessaire de s'en débarrasser avant la fête.

Le Michna Beroura (442,43) ajoute qu'il est même autorisé d'en tirer profit, c'est à dire de les utiliser pendant Pessa'h.

**C'est pourquoi les cosmétiques, produits d'entretien, les déodorants, les parfums, le cirage, ainsi que toutes sortes de pommades, seront tout à fait permis, même s'ils ne bénéficient d'aucune surveillance rabbinique, car ils ne peuvent être consommés par un chien.** [*Hazon Ovadia page 119 ; Or Letsion 3, Perek 8,6 ; Voir aussi 'Hazon Ich 116,8*]

Cependant, concernant le **dentifrice**, certains décisionnaires recommandent a priori d'utiliser un dentifrice "Casher LéPessa'h". [*Tefila Lemoché Tome 2 Siman 5 à la fin de la Techouva, voir aussi Or Torah au nom de Rav Mazouz*].

D'autres Sages pensent que cela n'est pas nécessaire et on pourra s'appuyer sur cet avis [*Or Létsion Tome 3 Perek 8,6 ; Hout Hachani Perek 7,3 page 97*]. Celui qui se montrera rigoureux sera digne de louanges [*Mayan Omer 3 page 50*]

David Cohen



## Le jeûne des 1ers nés

Il existe un ancien Minhag que les premiers-nés jeûnent la veille de Pessa'h. Il prend sa source dans la Guemara Sofrim (21,3) qui nous enseigne qu'on ne jeûne pas pendant le mois de Nissan à l'exception des Békhorot la veille de Pessa'h. Il existe aussi un Yérouchalmi Pessa'him (10,1) qui écrit que Rabbi ne mangeait ni du Hamets ni de la Matsa la veille de Pessa'h et Rabbi Yéhochoua Ben Lévy l'explique du fait que Rabbi était un aîné. Cette coutume est rapportée ensuite par une multitude de Richonim dont le Tossfot, le Ritba, le Roch puis ensuite le Choul'han Aroukh (Siman 470).

**Il existe plusieurs raisons à ce Minhag.**

Le Tour écrit que cela est en souvenir du miracle que les premiers-nés juifs ne sont pas morts lors de Makat Bekhorot. Mais certains ne sont pas d'accord avec cette explication car on n'a jamais vu un jeûne institué sur un miracle. On aurait plutôt fait une fête comme à Pourim. Pour eux, cette coutume est plutôt en souvenir du jeûne que les aînés ont dû faire ce jour-là pour ne pas risquer de mourir dans cette Maka, un peu comme le jeûne d'Esther la veille de Pourim. Le Sefer Moadim Ouzmanim écrit que pendant cette nuit-là, les aînés furent choisis et consacrés au service du Beth Hamikdash. Malheureusement ils perdirent cette faveur lors de la faute du veau d'or. Pour montrer leur regret et leur volonté d'y reprendre part, ils jeûnent la veille de ce fameux jour. Enfin, comme souvent, il existe d'autres explications mystiques à cela.

Cependant, la coutume de nos jours est de se faire dispenser de ce jeûne en participant à un Siyoum. Cette facilité est possible du fait qu'il n'est pas obligatoire mais provient d'un Minhag, ou par risque d'être fatigué et ne pas pouvoir bien faire le Seder mais aussi car ce jeûne est un peu particulier du fait qu'il vient en souvenir d'un miracle et non d'un fait attristant.

Il est tout de même important de noter que certains premiers-nés ne jeûnaient pas ce jour-là car ils pensaient qu'une faute de frappe s'était glissée dans la Guemara Sofrim et qu'il fallait plutôt lire que les Bekhorot profitaient de ce jour-là (Mitanequim au lieu de Miteanyim).

Enfin, on rapportera la coutume de tout bon juif de jeûner la veille de Pessa'h. La source cette fois se trouve dans la Guemara Pessa'him (108a) où il est écrit que Rav Chechet jeûnait la veille de Pessa'h car ayant un petit estomac, s'il mangeait le matin, il ne pourrait le faire le soir. Le Sidour Yaabets écrit qu'il y a aussi le fait que les Juifs de Chouchan jeûnèrent la veille de Pessa'h contre le décret de Haman. Il rajoute que c'est en ce jour que Haman écrivit et propagea son décret. Le Yalkout Réouvéni rapporte au nom du Maguid qui expliqua au Beth Yossef que puisque le jour de Pourim et de Pessa'h on boit beaucoup de vin, il est bon de jeûner leur veille afin de fermer la bouche aux accusateurs.

Haim Bellity

## Mériter le miracle

### Haftara 7ème jour

De toutes les fêtes mentionnées dans la Torah écrite, seules Soukkot et Pessa'h disposent de plus d'un jour (Hanouka est une fête d'ordre rabbinique et nous faisons deux jours à Roch Hachana uniquement à cause d'un doute). Dans ce dernier cas, cela est parfaitement compréhensible dans la mesure où nos ancêtres s'affranchirent définitivement du joug des Egyptiens le 21 Nissan, au moment de l'ouverture de la mer Rouge (ce qui correspond au septième jour de Pessa'h). Elle fait donc partie intégrante de Pessa'h qui «commémore» la sortie d'Egypte.

Raison pour laquelle, nous avons l'habitude de lire le matin du septième jour de Pessa'h, le début de la Parachat Béchala'h qui traite de l'ouverture de la mer Rouge. Et comme nous l'avons déjà expliqué à de nombreuses reprises dans ce feuillet, la Haftara reprend généralement le thème de la Paracha. Nous avons gardé cette coutume en souvenir de nos ancêtres, qui étaient contraints de lire les écrits de nos prophètes, ayant l'interdiction d'utiliser le Séfer Torah. En l'occurrence, nous lirons la Chira (cantique) composée par le roi David à la fin de sa vie, dans laquelle, il exprime sa gratitude au Maître du monde qui l'a maintes

fois sauvé de ses ennemis. A première vue, on ne voit pas très bien le lien entre ce passage et la sortie d'Egypte, si ce n'est que nos ancêtres chantèrent eux aussi des louanges après la disparition des égyptiens. En outre, il est étonnant de constater, que nos Sages ont institué pour la Parachat Béchala'h une autre Haftara ! Il s'agit de la Chira de Dévora, une prophétesse de l'époque des Juges (période succédant à Moché), qui bénéficia d'un miracle impliquant un cours d'eau (il l'aida au combat), ce qui est déjà beaucoup plus ressemblant à l'ouverture la mer Rouge. Alors pourquoi changeons-nous de texte à Pessa'h !?

Le Midrasch suivant nous aidera peut-être à résoudre cette difficulté : il est de notoriété publique que l'exil prolongé des descendants de Yaacov en Egypte, eut un impact néfaste non seulement d'un point de vue physique, mais également au niveau spirituel. A tel point qu'il a fallu accélérer leur départ, vu que nos ancêtres avaient atteint le 49ème et avant-dernier degré de Touma (impureté). Certes, ils entamèrent une démarche d'élévation dès qu'ils sortirent d'Egypte, mais ils étaient encore très loin de mériter un aussi grand miracle que la séparation des eaux. La Guemara y fait d'ailleurs allusion, en affirmant « **la recherche d'un conjoint est aussi dure que l'ouverture de la mer Rouge** » (Sanhédrin 22a).

Par conséquent, l'ange préposé à la Mer Rouge refusa dans un premier temps de suivre les instructions de Moché, estimant que les Israélites n'étaient guère plus méritants que les égyptiens. Plusieurs versions se chargent de conclure ce Midrach, mais nous ne retiendrons que la suivante : étant donné que la sortie d'Egypte n'était pas un but en soi, les eaux finirent par s'écarter afin que nos ancêtres puissent recevoir la Torah sans qui, le monde n'aurait pas été créé.

Or, il se trouve qu'un des versets de la Chira de David, évoque une situation similaire. En effet, alors qu'il avait choisi de mourir pour expier une de ses fautes, David fut finalement sauvé de façon spectaculaire. Il échappa ainsi de justesse au frère de Goliath, géant lui aussi, le sol s'enfonça sous lui, alors que ce dernier tentait de l'écraser sous sa carcasse. Et lorsqu'il fut catapulté dans les airs, au lieu de s'écraser au sol, il parvint à léviter quelques instants ce qui amortit sa chute. Cette fois encore, on retrouve la dimension d'un prodige, qui n'aurait pas dû avoir lieu mais qui avait toutefois un intérêt futur : préserver le roi David afin qu'il acquière le lopin de terre, qui accueillera quelques années plus tard le premier Beth Hamikdash.

Yehiel Allouche

## « Dayéno » si les anges avaient chanté !!!

Nous déclarons dans le passage de « Dayéno » : « Si Hachem nous avait fait passer à pied sec la mer rouge, sans y noyer nos oppresseurs, cela nous aurait suffi ».

Et le Rav Aaron Teitelbaum de s'interroger sur cette déclaration : « Imaginons que Hachem s'était « contenté » "kavyakhol" de nous ouvrir la mer rouge, sans nous débarrasser définitivement de nos oppresseurs égyptiens, nous aurions alors encore vécu sous la menace et avec un sentiment d'angoisse de voir nos méchants poursuivants, nous rattraper pour nous anéantir ».

Ceci dit, comment déclarer alors avec satisfaction et suffisance « Dayéno » !

Et l'Admour de Satmar de fonder sa réponse sur le commentaire du Rav Shmelké Horowitz de Nikolsbourg expliquant un passage du traité de Sanhédrin (39) enseignant au nom de Rabbi Yonathan : « Au moment où les Égyptiens se noyaient, les anges souhaitèrent entonner une Chira devant Hachem, c'est alors que l'Éternel leur dit : « Maassé yadaï tovim bayam, véatème omrime chira léfanaï » !? ».

Et l'Admour de Nikolsbourg de nous livrer une nouvelle compréhension de cette déclaration

précitée, en rapportant un autre passage du traité Sanhédrin (95) nous enseignant, au nom de Rabbi Yits'hak Na'f'ha, que l'ange Gabriel ouvrit un jour les oreilles des soldats de l'armée de San'hérv, de manière à leur faire entendre le chant céleste de la bouche des anges « 'hayote » et ils en moururent.

Ceci dit, c'est ainsi, selon le Rav Shmelké, que lors de la "kéryiate Yam souf", les anges voulurent en faire de même en rendant capables les soldats égyptiens d'entendre leur chant sublime de louanges adressé à Hachem, afin d'amener ces derniers à rendre leurs âmes à Dieu ; c'est alors que l'Éternel leur dit (en se repassant les événements douloureux des Béné Israël en Égypte) :

« Maassé Yadaï », autrement dit : « Je vois, déclara Hachem, "les œuvres de Mes mains" (en l'occurrence, Mes enfants "les Béné Israël dont Je Me glorifie" : "maassé yadaï léhitpaèr"), «tovime bayam» (qui se noient, dans les eaux du "Yam Hanilous", les eaux du Nil, compte tenu du terrible décret de Pharaon déclarant un jour : « kol haben hayilod hayéora tachlikhouhou ! »), si bien que Je Me dois, Moi l'Éternel (en vertu du principe de "mida kénéguéd mida") de faire

mourir les Égyptiens en les noyant dans le Yam Souf, et vous voudriez entonner une chira ("véatème omrim chira léfanaï") afin de condamner à mort ces derniers en les rendant capables d'entendre votre chant sublime sortant de votre bouche ! »

Ainsi, à la lumière de ces propos, on peut alors expliquer notre fameux passage de « Dayéno » de la manière suivante : « Si Hachem nous avait fait passer à pied sec la mer rouge sans y noyer nos oppresseurs, mais avait plutôt choisi de tuer ces derniers, en les amenant à entendre la chira que les anges voulurent entonner, « dayéno », dans la mesure où nous aurions été débarrassés définitivement à travers cela, des soldats égyptiens nous pourchassant, or, de combien de bontés, de doubles (voir de quadruples) bontés, sommes-nous redevables à l'omniprésent, du fait qu'il désira également nous manifester son amour infini, non seulement en supprimant nos oppresseurs, mais aussi et surtout en nous montrant sa "hachga'ha" extraordinaire qu'il exerça (en notre faveur)" mida kénéguéd mida" contre nos ennemis ».

**Yaacov Guetta**

## Règles du calendrier hébraïque

La divergence d'opinions entre Rabbi Eliézer et Rabbi Yéhochoua sur le mois de la création du monde est à l'origine d'une controverse importante entre Rav Sa'adia Gaon à Babel et le Roch Yéchiva Aharon Ben-Méïr en Erets-Israël (922) et a failli déboucher sur l'élaboration de deux calendriers, un pour la Gola et un pour Erets-Israël.

Lors de réunions entre les Sages de Babel et ceux d'Erets-Israël (en 842), à partir du Molad connu, ils calculèrent rétroactivement le Molad de Tichri de la première année de la Création. Ce Molad, pour l'opinion de Rabbi Eliezer, tomba un vendredi 13h 626 'halakim, et celui du premier Nissan pour Rabbi Yéhochoua, 6 mois plus tôt, un mercredi 9h 188 'halakim.

S'ils en étaient restés là, cela n'aurait eu aucune incidence sur l'élaboration des calendriers à venir, les intervalles entre les deux opinions restant toujours de 6 Moladot exactement. La fixation des fêtes n'aurait souffert d'aucune polémique.

Mais les choses se compliquèrent, lorsque plus tard, chacune des deux parties décida d'arrondir la valeur de son premier Molad, par excès ou par défaut, en un nombre entier d'heures. Le besoin d'arrondir se justifiait pleinement, car pour tous, il fallait se caler sur le méridien de référence passant par Jérusalem et exprimé en heures entières (et non par Greenwich comme le stipule la convention internationale actuelle). Ainsi, les Sages de Babel choisirent d'arrondir leur premier Molad de Tichri (de vendredi 13h 626 'halakim) à **vendredi 14h**, en retard ainsi de 454 'halakim sur le Molad calculé (1080 - 626 = 454), et ceux d'Erets-Israël fixèrent leur premier Molad de Nissan (de mercredi 9h 188 'halakim) à **mercredi 9h**, en avance donc de 188 'halakim sur le Molad calculé. A partir de ce moment, s'est créée une différence de 454 + 188 = **642 'halakim** entre les deux écoles.

Cet écart de 642 'halakim entre les deux calendriers engendra deux calculs différents entre les deux écoles. Si cette anomalie minime resta

sans effet sur la fixation de Roch-Hachana durant 80 ans, elle posa subitement un problème lors de l'élaboration du calendrier de 4682 (922) où l'on commençait à célébrer des jours de fête différents entre Babel et Jérusalem. Finalement, grâce à la sagesse de nos 'Hakhamim, la polémique prit fin progressivement et toutes les communautés se rangèrent derrière les règles établies par Rav Sa'adia Gaon qui sont celles qui régissent notre calendrier sous sa forme actuelle.

### Le calendrier adopté

Jusqu'à peu de temps avant que n'éclata la dispute, les règles du calendrier étaient tenues secrètes et connues d'une poignée d'individus vertueux qui, eux seuls, déterminaient les années. Ainsi, ces règles se perfectionnaient entre leurs mains et il apparaît qu'au cours de cette période, elles eurent atteint le sommet de leur perfection.

Quelques années après la mort de Rav Sa'adia Gaon au début des années 4700 de la Création (~950), à l'époque de Rav Aharon Gaon (ou Rav Néhémia, le père de Rav Chirra Gaon), le président de communauté 'Hasdaï Ben Chafrot, bienfaiteur et médecin juif d'Espagne, réussit à recevoir des Raché Yéchivot de Babel, les règles de base et de calcul grâce auxquelles ils déterminaient les années. C'était une époque où les Yéchivot babyloniennes commençaient à décliner et l'âge d'or des Juifs d'Espagne avait commencé. Les Sages d'Espagne transformèrent le « Sod Ha'ibour » - Secret du 'Ibour en « Torat Ha'ibour », - Loi du 'Ibour (du calendrier) et le diffusèrent à travers les communautés d'Israël. Ils furent les premiers à approfondir l'étude du 'Ibour. Le Dayan 'Hassan de Cordoue formula une théorie et ses élèves approfondirent particulièrement l'étude de ce que l'on appelle aujourd'hui « la Tékoufa de Rav Ada ».

Désormais, les règles du calendrier cessèrent d'être un secret, elles font partie des fondements de la Torah Orale et resteront inchangées jusqu'à la venue du Goel Tsédek.

**Yossef Stioui**

## Rébus



## Moment opportun

**La Hagada s'interroge : (d'où savons-nous qu'il faille raconter la sortie d'Egypte spécifiquement le 15 Nissan ?) « Peut-être aurions-nous pu commencer dès Roch 'hodech? Le texte vient nous dire « ce jour-ci ». Il aurait été possible de penser que cette obligation intervienne alors qu'il fait encore jour ? Le texte vient nous dire « pour cela », n'est évoqué uniquement, le moment où la Matsa et le Maror sont posés devant toi».**

Cette tirade est surprenante à plusieurs égards: premièrement, à quoi correspondent les différentes hypothèses envisagées par la Hagada ? Il paraît logique que la Mitsva de raconter la sortie d'Egypte s'applique au moment correspondant à la libération effective d'Egypte ! De plus, si le texte finit par nous enseigner que nous devons accomplir cette Mitsva devant la Matsa et le Maror qui sont des obligations spécifiques à la nuit du 15 Nissan, en quoi avons-nous besoin du verset, venant nous enseigner « ce jour-ci » et non pas roch 'hodech ?

Pour répondre à cela, il est nécessaire de

comprendre les différentes étapes ayant annoncé la libération. Tout d'abord, le jour de roch 'hodech Hachem annonce à Moché que la prochaine étape serait la libération d'Israël. Or, puisqu'une promesse d'Hachem doit être considérée comme déjà accomplie, nous aurions pu estimer que dès roch 'hodech, la guéoula était en quelque sorte effective et justifierait que l'on commence à conter la gloire d'Hachem, dès ce moment-là. Cependant, le verset nous précise : « ce jour-là ». La différence principale qui existe entre «ce jour-là » et roch 'hodech, c'est que « ce jour-là », Israël participe également activement à sa libération, que ce soit par le sacrifice, accompli dans la journée ou par le seder qu'ils effectuèrent le soir en Egypte, où ils consommèrent la Matsa et le Maror. Aussi, nous aurions pu penser « dans la journée » c'est-à-dire que la libération était effective au moment où Israël participa à sa libération. Le verset vient réfuter cette théorie et nous dit : c'est pour la Matsa et le Maror. La particularité de ces deux éléments réside dans le fait qu'ils font intervenir Hachem et Israël en symbiose par le biais de la émouna.

En effet, il existe deux « manifestations »

divines différentes requérant en réaction un comportement de foi : ou bien par une intervention d'Hachem ou alors au contraire, lorsqu'il se manifeste par son absence. Ainsi, la Matsa est symbole de l'intervention d'Hachem (qui par sa soudaineté surprit Israël), mais est également le symbole de la confiance d'Israël en Hachem, qui Le suivit les yeux fermés dans le désert. A l'inverse, le Maror fait appel à la deuxième facette de cette relation, celle où Hachem semble se cacher de nous, comme s'Il était passif, ou malgré tout Israël dans sa douleur se rattacha par sa foi et par la prière à son créateur. En cela, au moment où nous devons revivre l'épisode de la sortie d'Egypte, comme si nous y participions présentement, le verset nous donne les indications concernant la démarche à suivre. Pour cela, il met en avant afin de les écarter, les événements où seul l'un des deux protagonistes prit une part active dans la libération, et nous dévoile ainsi le fondement de la fête de Pessah : la émouna en Hachem, ayant permis la création du peuple d'Israël, en tant que peuple d'Hachem vivant en interaction permanente avec Lui.

**G.N**

## Connaissons-nous vraiment l'ouverture de la mer ?

**1) D'où vint le vent qui a soufflé sur la mer permettant son ouverture ? (14,21)**

**2) N'y a-t-il eu que la mer des Joncs qui s'est ouverte ? (14,21)**

**3) A quel moment de la nuit, Hachem noya-t-Il les Egyptiens ? (14,24 et Rachi)**

**4) Après que les bné Israël soient sortis de l'eau et que Hachem commença à noyer les Egyptiens, à quoi servirent la colonne de nuée et celle de feu ? (14,24)**

**5) « Car Hachem combat pour eux 'bémitsraïm' ». Pourquoi la Torah dit en Egypte ? Ils étaient devant la mer ! (14,25 Rachi)**

**6) « Vayenaèr Hachem ète Mitsraïm ». Quel est le sens du mot 'vayenaèr' ? (14,27 et Rachi)**

**7) « Les bné Israël virent les Egyptiens morts au bord de la mer ». Pourtant ils sont morts noyés dans la mer ! (14,30 Rachi)**

**8) « Alors Moché chantera ». Pourquoi le mot « yachir » est au futur ? (Rachi 15,1)**

**9) Quel est le sens du mot « az » (alors) ? Pourquoi avoir commencé la chira par ce mot ? (Rachi 15,1)**

**10) Pourquoi doubler « gao gaa » ? (Rachi, 15,1)**

**11) Pourquoi doubler le terme 'dire' : « vayomrou / lémor » ? (Rachi, 15,1)**

**12) « Le cheval et son cavalier, il a projeté dans la mer ». N'y avait-il qu'un seul cheval ? (Rachi, 15,1)**

**13) Pourquoi avoir employé le mot « zé » qui est démonstratif ? Il aurait fallu écrire « hou » ? (15,2)**

**14) « Hachem est un homme de guerre (ich mil'hama) », pourquoi avoir employé le terme « homme » pour parler de Hachem ? (15,3)**

**15) « Hachem est Son nom ». Quel est le lien entre le fait que Hachem soit le maître de la guerre et le fait que Hachem soit Son nom ? (15,3)**

**16) Quel est le sens du mot « toubéou » ? (15,4)**

**17) « Yéminkha... Yéminkha ». Hachem aurait-Il deux mains droites ?**

**18) « Les eaux rusèrent... Les abîmes s'endurcirent au cœur de la mer » (15,8) Quelle fut la ruse des eaux ?**

**19) « Qui est comme Toi 'baélim' Hachem ». Quel est le sens du mot 'élim' ? (15,11)**

**20) « La terre les a recouverts ». Pourtant les égyptiens furent noyés ! Pourquoi la Torah dit que « la terre les a recouverts » ? (15,12)**

**21) « ... La peur s'installa chez les habitants de Péléchet ». Pour quelle raison ils paniquèrent ? (15,14)**

**22) « Alors paniquèrent les généraux d'Edom, les puissants de Moav tremblèrent... » (15,15) Pour quelle raison, ces deux peuples tremblèrent ?**

**23) « Tu vas le (le peuple) conduire... dans la montagne de Ton héritage ». Pourquoi n'est-il pas écrit : « tu vas nous conduire » ? (15,17)**

**24) « Myriam la prophétesse, la sœur d'Aharon prit... » (15,20) D'où savons-nous que Myriam était prophétesse ?**

**25) « Les femmes sortirent après Myriam avec des tambours... ». (15,20) D'où avaient-elles des tambours ?**

**26) « Moché fit voyager les bné Israël... ». (15,22) Moché avait-il besoin de faire voyager les bné Israël ? N'étaient-ils pas heureux d'être sortis d'Egypte ?**

**Les réponses se trouvent en page 254 de la Hagada Shalsholet**